

### DEMANDE D'ORGANISATION D'UN EVENEMENT PAR UNE SOCIETE PRIVEE

Mise à jour Janvier 2022

Partie réservée à la Ville					
Date réception du dossier :					
☐ Dossier complet ☐ Attestation d'assurance fournie ☐ Pièces manquantes :					
Nom de la Structure organisatrice :					
Nom de l'événement :					
Date de l'événement :					

#### **SOMMAIRE**

Dossier de demande d'organisation de manifestation – pages 1 à 4 à compléter et à retourner, quelle que soit la manifestation

Pages 1 et 2 : fiche de présentation

Page 3 : caractéristiques de la manifestation, contact du responsable/référent, assurances

Page 4 : lieu de la manifestation

Page 11: fiche auto-bilan de votre manifestation

#### Annexes à votre disposition sur demande :

- Formulaire de demande de débit de boissons
- Cerfa 13939\*01
- Fiche info: communiquer sur son événement
- Plans d'implantation

## Dépôt de dossier :

Préparation de saison : Dossier à déposer avant le 31 décembre N-1
En cours d'année : Dossier à déposer <u>au minimum 2 mois</u> avant la manifestation
Pour les mois de juillet et août : Dossier à déposer avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année en cours

à : Espace Camille Flammarion – 7, bd de la République 44380 PORNICHET

**20** 02 40 11 22 14 – Fax : 02 40 11 22 20 Mail: <a href="mailto:evenementiel@mairie-pornichet.fr">evenementiel@mairie-pornichet.fr</a>

Le service Evénementiel-Manifestation adresse fin janvier le calendrier établi.

Un email de confirmation logistique vous sera adressé un mois avant la manifestation.



### FICHE DE PRESENTATION

Merci de veiller aux informations données qui pourront être diffusées et utilisées par le service communication de la Ville (site internet, presse locale ...)

Nom de la manifestation : Date : \_\_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Horaires d'ouverture au public : \_\_\_\_\_\_ **Contact** (pour diffusion, inscriptions, renseignements...): Nom : \_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_\_ @\_\_\_\_\_ <u>Personne référente</u> (présente sur place lors de l'installation et lors du démontage) : Nom : \_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_\_ @\_\_\_\_\_\_ Descriptif de la manifestation (texte de présentation – 3 lignes maximum) : Public concerné : ☐ Réservée aux adhérents ☐ Tout public : ☐ Pour enfants (préciser âge) : ..... ☐ Pour adultes **Conditions d'accès :** ☐ Entrée libre ☐ Sur réservation ☐ Entrée gratuite ☐ Entrée payante : ☐ Tarif adhérents : ...... € ☐ Tarif non adhérents : ...... € ☐ Tarif enfants (âge) : ..... € ☐ Restauration sur place Observations (1ère édition, demande de rendez-vous, ...):



# CARACTERISTIQUES DE LA MANIFESTATION

♦ Installation : Le	à		
♦ Rangement : Le	à	<del>_</del>	
Estimation du nombre de participants :	du r	nombre de spectateurs :	
Historique : $\square$ 1 <sup>ère</sup> édition	🗖 ème éd	dition	
Partenaires :			
Présence d'élus souhaitée : ☐ NON ☐ OUI : Précisez jour et horaire de présence	ce :		
Affichage et/ou fléchage sur le domaine pu	ublic : 🗖 NON	□ OUI	
L'affichage et le fléchage temporaires son Les dates et lieux de poses font l'objet d'un arr		ande de l'organisateur : pose à J-2 et retrait au plus ta	ırd à J+1.
	ASSURA	NCES	
Nom de la compagnie d'assurance :			
N° du contrat d'assurance :			
Joindre une copie de l'attestation d'assura	ances relative à l'orga auf pour les association	nisation de votre <u>manifestation incluant la prise de ga</u> ons adhérentes d'ECF et si la manifestation se déroule	<u>rantie</u> dans une
Demande effectuée le		_	
En apposant ma signature, j'att et m'engage à le respecter.	este avoir pris con	naissance du règlement d'application pages	9 et 10
Signature			



# **LIEU DE LA MANIFESTATION**

0

Pensez à vérifier la disponibilité du site choisi.

Chaque demande d'organisation de manifestation doit être précédée d'une réservation auprès du service gestionnaire.

Service des Sports :	Hippodrome:				
Contact: sports@mairie-pornichet.fr	Contact: www.hippodrome-pornichet.com				
☐ Aubry salle 1	Hippodrome Pornichet Evènements				
☐ Aubry salle 2	1, avenue de l'Hippodrome 44380 PORNICHET				
☐ Aubry salle 3	02.40.66.17.30.				
☐ Aubry salle 4					
☐ Gymnase Debray	☐ Hall des paris ☐ Salle ☐ ½ salle				
☐ Stade Célestin Lalande	□ Autre :				
☐ Club House du Bois Joli					
☐ Espace de loisirs Louis Mahé					
· ·					
Espace Camille Flammarion :	Domaine public :				
Contact : camilleflammarion@mairie-pornichet.fr	Contact : evenementiel@mairie-pornichet.fr				
	<u> </u>				
(pas de traitement des demandes pendant les	☐ Axe routier (fournir itinéraire)				
vacances scolaires)	☐ Bois Joli : espace boisé				
☐ Salle Baguenaud (12 pers. max.)	☐ Congrigoux : espace boisé				
☐ Salle Pierre Percée (14 pers. max.)	☐ Dune port d'échouage (autorisation de la CCI)				
☐ Salle Les Troves (25 pers. Max.)	☐ Forêt de Cavaro				
☐ Salle Les Evens (140 ou 200 pers. debout)	☐ Jardins Hôtel de ville				
☐ Salle de l'ancienne mairie (19 pers. max.)	☐ Parking Congrigoux				
☐ Escale (35 pers. max.)	Parking Congrigoux  Parking du 18 juin 1940				
☐ Salle des Forges (100 ou 170 pers. debout)	☐ Parking Jacques Prévert				
☐ Foyer des Anciens (150 ou 200 pers. debout)	☐ Parvis des Océanes				
☐ Moulin d'argent (100 ou 165 pers. debout)	☐ Place A. Briand (Gare)				
	☐ Place du marché				
	☐ Plage des Libraires (préciser le lieu) :				
<u>Médiathèque</u> :	☐ Plage de Bonne Source				
Contact : mediatheque@mairie-pornichet.fr	☐ Plage de Sainte Marguerite				
	☐ Pointe du Bé				
☐ Salle de conférence de la médiathèque (57)	☐ Port de plaisance (autorisation de la Capitainerie)				
	☐ Square Bexbach				
	☐ Square Chanzy				
Autro précisor la lique et l'adresse de la maniferatation e	t /ou du liou de liureisee .				
Autre, précisez le lieu et l'adresse de la manifestation e	et/ou du lieu de livraison :				
	<del></del>				



# **DEMANDE DE PRET DE MATERIEL**

Qté	MATERIEL					
	Barrières métalliques (2.50 m)					

# DEMANDE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Indiquez les appareils que vous souhaitez brancher, leur puissance et la quantité d'appareils branchés.

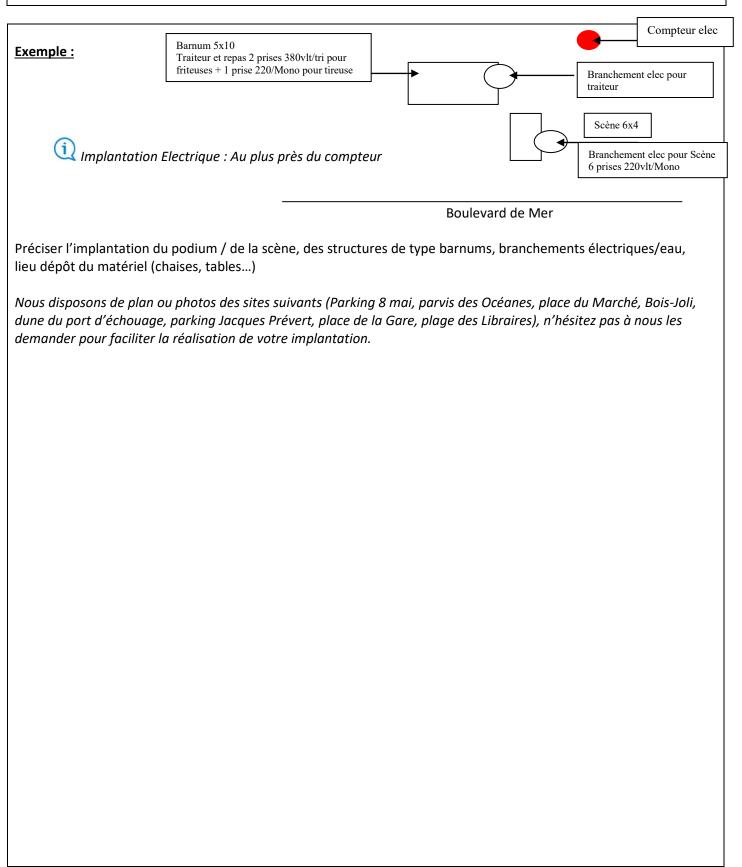
Pour les branchements électriques sur la voie publique un délai incompressible de 8 semaines est à respecter. Toute demande d'installation de compteur sur un site non ouvert à la période demandée est facturée 50€/jour à l'organisateur.

Plancha	Croque/panini	Percolateur	Crêpière	Friteuse	Chauffage	Frigo
☐ Tri ☐ Mono	☐ Tri ☐ Mono	☐ Tri ☐ Mono				
(380 Vlt) (220 Vlt)	(380 Vlt) (220 Vlt)	(380 VIt) (220 VIt)	(380 Vlt) (220 Vlt)	(380 VIt) (220 VIt)	(380 VIt) (220 VIt)	(380 VIt) (220 VIt)
Puissance : Watt	Puissance : Watt	Puissance: Watt	Puissance : Watt	Puissance: Watt	Puissance : Watt	Puissance: Watt
Quantité :	Quantité :	Quantité :				
Bouilloire	Tireuse à bières	Sono	PC	Autre	Autre	Autre
			& dince			
☐ Mono (220 VIt)	☐ Mono (220 Vlt)	☐ Mono (220 VIt)	☐ Mono (220 Vlt)	☐ Tri ☐ Mono (380 Vlt) (220 Vlt)	☐ Tri ☐ Mono (380 VIt) (220 VIt)	☐ Tri ☐ Mono (380 Vlt) (220 Vlt)
Puissance : Watt	Puissance : Watt	Puissance : Watt	Puissance: Watt	Puissance : Watt	Puissance : Watt	Puissance : Watt
Quantité :	Quantité :	Quantité :				

Besoin d'une alimentation en eau : ☐ Oui (précisez l'implantation sur votre plan) ☐ Non



## PLAN D'IMPLANTATION





#### REGLEMENT D'APPLICATION

#### **Article 1 - GENERAL**

L'organisateur s'engage à respecter le présent règlement d'application.

#### **Article 2 - DELAIS**

Toute demande d'organisation de manifestation doit faire l'objet d'une étude préalable auprès de l'Espace Camille Flammarion. Seules les demandes déposées <u>au moins deux mois</u> avant la date de la manifestation seront étudiées. La Ville de Pornichet se réserve le droit de refuser toute demande déposée en dehors de ce délai.

De façon exceptionnelle et en fonction des impératifs des services, l'Espace Camille Flammarion pourra proposer l'enlèvement au magasin municipal du matériel demandé par l'organisateur.

#### Article 3 – OCCUPATION ET GARDIENNAGE

Dans le cadre de l'utilisation de locaux municipaux, l'organisateur s'engage à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès. Il s'engage également à en contrôler les entrées et les sorties des participants afin de respecter les effectifs établis et stipulés dans le présent document (page 4).

Dans le cadre d'une manifestation en extérieur, le gardiennage du site reste sous l'entière responsabilité de l'organisateur. La Ville de Pornichet ne saura être tenue responsable des dégradations pouvant intervenir lors de la manifestation.

Dans le cadre d'un contrat de prestation avec une entreprise de sécurité professionnelle, les coordonnées de la société intervenante ainsi que le nombre d'agents et le nombre de nuitées de surveillance programmées devront être fournis à l'Espace Camille Flammarion.

Ces informations doivent être intégrées à l'arrêté temporaire d'occupation du domaine public concerné.

#### **Article 4 - MATERIEL**

L'organisateur s'engage à rendre le matériel mis à sa disposition **propre et en état**., un contrôle pouvant être fait par les Services Techniques lors du retour de matériel Le matériel est placé sous l'entière responsabilité de l'organisateur durant toute la dure de l'évènement.

L'organisateur s'engage à prendre toutes les responsabilités concernant les dommages éventuels pouvant survenir sur le matériel fourni. L'organisateur s'engage également à prendre à sa charge toutes les réparations ou remplacement du matériel en cas de dégradation, perte ou vol du matériel mis à sa disposition.

Le matériel municipal est mis gracieusement à votre disposition pour l'organisation de vos événements, il ne peut en aucun cas être loué par l'organisateur.

L'organisateur s'engage à fournir l'attestation d'assurance spécifique et stipulant la garantie de prise en charge des dommages causés aux biens dont il ou toute personne dont il est civilement responsable, et dont il est propriétaire ou locataire ou détenteur à quelque titre que ce soit.

#### 4.1 Les structures scéniques :

Les structures scéniques de type plateaux samias, podiums... doivent être installées et démontées par les équipes techniques de la Ville. Dans certains cas et de façon exceptionnelle, en accord avec les services techniques de la Ville, une dérogation pourra être accordée après démonstration par les équipes techniques.

Les petites estrades bois (1,50 m x 1,50 m x 0,40 m (H)) ne sont pas concernées par cette interdiction. Elles peuvent être manipulées par l'organisateur.

#### 4.2 Le triporteur :

Le triporteur est mis à la disposition des associations de Pornichet pour la promotion de leurs animations se déroulant sur la commune, cette utilisation est exclusive. Le triporteur ne pourra servir pour toute autre fin. Après demande préalable, un emplacement peut être réservé lors des marchés à cette occasion. L'installation devra se



faire en accord avec le responsable présent sur le marché. Aucun matériel susceptible de dégrader l'engin ne devra être utilisé (colle, scotch, trous, ...). Le code de la route devra être respecté lors de chacun des déplacements.

#### **Article 5 – PROPRETE ET ENVIRONNEMENT**

L'organisateur s'engage à respecter et préserver l'environnement.

L'entretien du site reste à la charge de l'organisateur durant toute la durée de la manifestation. Celui-ci devra être rendu dans un parfait état de propreté. L'organisateur s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour en assurer le nettoyage à l'issue de la manifestation. De même, l'organisateur devra respecter l'arrêté municipal pour la pose de fléchage ou d'affiches sur le domaine public (lieux, date de pose et de retrait).

En cas d'intervention des équipes techniques municipales, le nettoyage du site, l'enlèvement des déchets, des affiches et fléchage seront facturés à l'organisateur.

#### **Article 6 - ANNULATION**

La Ville de Pornichet peut si elle le juge nécessaire modifier ou annuler la manifestation en cas de non respect du présent règlement, de pollution des plages, de mauvaise condition météorologique ou pour toute autre raison de service public.

L'organisateur peut s'il le juge nécessaire modifier ou annuler la manifestation s'il estime que toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour mener à bien sa manifestation.

L'organisateur s'engage à prévenir dans les meilleurs délais l'Espace Camille Flammarion en cas d'annulation de sa manifestation.

En cas d'annulation non motivée et non communiquée à l'Espace Camille Flammarion. La ville de Pornichet pourra si elle le juge nécessaire facturer à l'organisateur les dépenses engagées pour la mise en place de sa manifestation (livraison, montage de structure...).

#### **Article 7 – INFORMATION RIVERAINS**

L'organisateur s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour informer en amont la population riveraine de l'organisation de sa manifestation et des désagréments que celle-ci pourrait engendrer.

#### **Article 8 - SECURITE**

L'organisateur s'engage à prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires pour assurer la sécurité du public et des participants pendant toute la durée de la manifestation. Il s'engage à prévenir le service d'astreinte municipal en cas de situation à risque (vent, pollution des plages, ...) afin que ce dernier puisse prendre les dispositions nécessaires à la mise en sécurité du site concerné.

L'organisateur doit interdire tout accès du public aux dispositifs techniques et électriques. La protection des câbles électriques ainsi que leurs branchements devront être réalisés selon les normes en vigueur.

#### Article 9

La Ville de Pornichet pourra si elle le juge nécessaire, en cas de non respect du présent règlement, mettre fin de façon temporaire ou définitive à l'aide logistique proposée à l'organisateur concerné.